

**REQUALIFICATION DE LA RN 1
DANS MONTSOULT ET MAFFLIERS**

AVANT PROJET SOMMAIRE

2.2. Analyse des aspects socio-économiques

Novembre 2006

SOMMAIRE

1 SITUATION DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	3
2 DÉMOGRAPHIE.....	3
3 ACTIVITÉS ET EMPLOI.....	4
3.1 POPULATION ACTIVE.....	4
3.2 MIGRATION DOMICILE - TRAVAIL.....	4
3.3 ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES.....	5
3.4 LOGEMENTS.....	8
3.5 ACTIVITÉS AGRICOLES.....	9
4 SITUATION DES EQUIPEMENTS.....	10
5 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.....	10
6 PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS.....	11
7 LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	15
7.1 LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE.....	15
7.2 LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA PLAINE DE FRANCE OUEST.....	15
7.3 LES PLANS LOCAUX D'URBANISME.....	17
8 RÉSEAUX DIVERS.....	21
9 SYNTHÈSE DES CONTRAINTES.....	24

1 SITUATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Les communes de Montsoul et de Maffliers se situent à l'Est du département du Val d'Oise, à environ 20 km de l'agglomération parisienne.

Ces deux communes disposent d'une situation favorable vis-à-vis des infrastructures routières puisqu'elles sont desservies par le réseau routier national (RN1, RN104) et départemental (RD909, RD9, RD78) et prochainement par le réseau autoroutier avec le prolongement de l'A16 jusqu'à la Francilienne.

La RN1 traverse la zone d'étude du Nord au Sud et permet la liaison entre l'agglomération parisienne et l'Oise en direction de Beauvais. Dans l'attente du prolongement de l'autoroute, la RN1 constitue un axe important et structurant.

Au sud de la commune de Montsoul, la RD104 ou Francilienne assure les liaisons transversales de Cergy (A15) à Roissy (A1). L'accès aux communes de Maffliers et Montsoul s'effectue au niveau du carrefour de la Croix Verte qui est saturé aux heures de pointes du matin et du soir.

2 DÉMOGRAPHIE

La population de Maffliers a connu une forte croissance depuis 1982, avec une population qui a augmenté de moitié en 20 ans.

En revanche, la commune de Montsoul après une augmentation de 11 % entre 1982 et 1990 a vu sa population se stabiliser depuis les années 1990.

	1982	1990	1999
Maffliers	903	1168	1370
Montsoul	3175	3523	3519

Source : INSEE 1999

	Evolution sur la période 1982-1990	Evolution sur la période 1990-1999	Evolution sur la période 1982-1999
Maffliers	29,3 %	17,3 %	51,7 %
Montsoul	11 %	- 0,1 %	10,8 %

Source : INSEE 1999

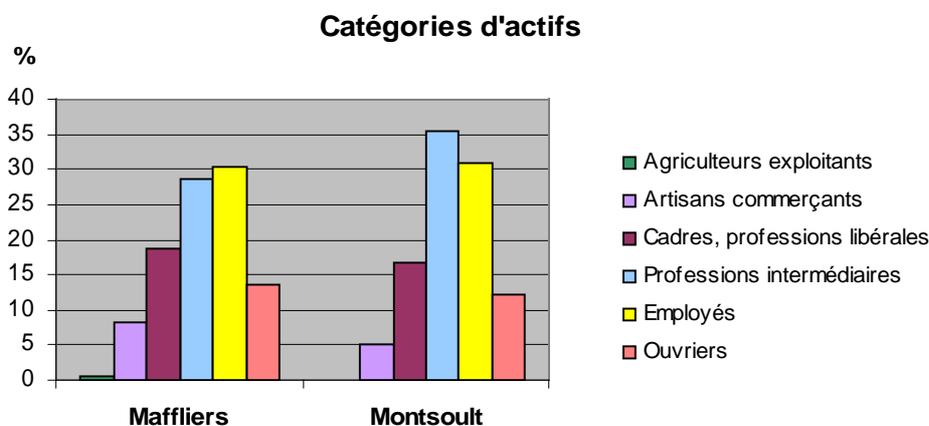
3 ACTIVITÉS ET EMPLOI

3.1 Population active

La commune de Maffliers compte en 1999 une population active de 739 personnes. La population active ayant un emploi représente 92,7 % des actifs (706 personnes) ce qui représente un taux de chômage est de 7,2 %, valeur inférieure à celui du département du Val d'Oise (12%).

Sur la commune de Montsoul, les actifs ayant un emploi représente 91,5 % de la population active (1781 personnes) ce qui représente un taux de chômage de 8,1 %, légèrement supérieur à celui de Maffliers mais du même ordre de grandeur.

Les actifs résidant dans les communes de la zone d'étude sont majoritairement des professions intermédiaires et des employés et dans une moindre mesure, des cadres ou professions libérales. Malgré le fait que ces communes soient entourées de paysages agricoles et de vergers, les agriculteurs exploitants ne représentent que 0,6 % des actifs sur Maffliers et 0,2 % sur Montsoul.



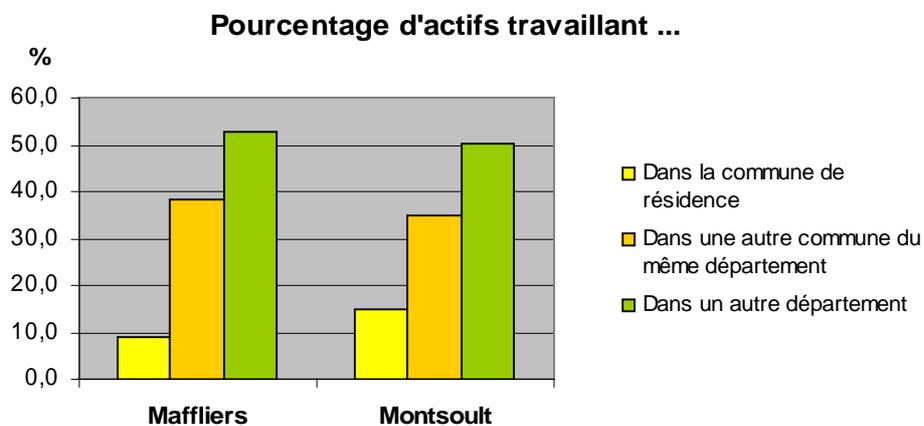
3.2 Migration domicile - travail

Le taux d'emploi, rapport dans une zone donnée entre le nombre d'emplois existants et celui des actifs qui y résident, est un bon indicateur pour qualifier l'équilibre habitat - emploi et par la même, les migrations domicile - travail. A Montsoul, en 1999, ce taux d'emploi est relativement proche de 1 (0,76). Le nombre d'emplois proposés sur la commune est donc assez satisfaisant.

Cette offre d'emplois est probablement due à la présence sur la commune de plusieurs zones industrielles et d'activités (ZI des 70 Arpents, ZI du Pont Baillet). Toutefois, les actifs travaillant et résidant dans la commune sont seulement de 14,9%. Les personnes travaillant sur Montsout viennent donc essentiellement des communes alentour (34,8% provenant du Val d'Oise).

A l'inverse, la commune de Maffliers présente un taux d'emplois bas qui s'explique en partie par le manque de commerces et d'activités sur la commune et par l'attractivité des zones environnantes et notamment de Montsout. Seulement 8% des actifs travaillent dans leur commune de résidence contre 38,4% provenant du Val d'Oise.

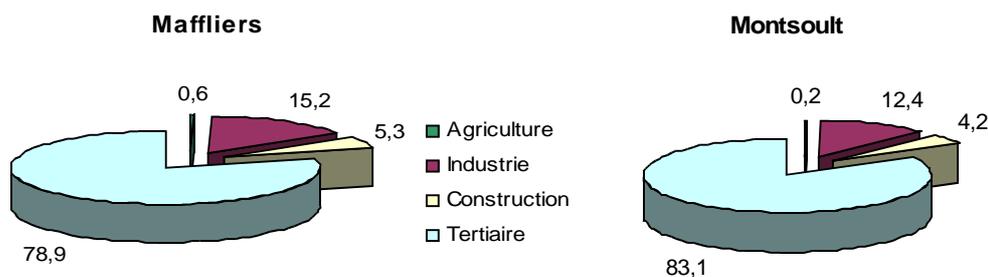
La proximité de l'agglomération parisienne explique en partie les pourcentages importants d'actifs travaillant en dehors de la commune de résidence.



3.3 Activités industrielles, artisanales et commerciales

⇒ *Activités de la zone d'étude*

A l'analyse de la répartition de la nature des emplois présents sur les communes de Maffliers et Montsout, on constate que l'activité se concentre essentiellement autour des activités tertiaires.



En effet, la zone d'étude est caractérisée par la présence de :

- la ZAC des Couturelles aménagée sur 3 ha, dont 1 ha comprenant un magasin Leader Price sur la commune de Maffliers,
- la zone industrielle des 70 Arpents d'une superficie d'environ 30 ha et regroupant 16 établissements dont des entrepôts de marchandises et de logistiques sur la commune de Montsout,
- la zone industrielle du Pont de Baillet au niveau de l'échangeur de la Francilienne d'une superficie d'environ 14 ha avec notamment un magasin Leroy-Merlin et les entrepôts frigorifiques Cryologic.

A ces zones, s'ajoutent le long de la RN1 quelques restaurants et auberges.

⇒ **Projets de développement et d'implantation d'activités**

Plusieurs projets d'implantation ou de développement de zones d'activités existent dans la zone d'étude.

Ainsi, GTM prévoit de réaliser un centre commercial et deux emplacements d'entrepôt au niveau de son site dans la ZI des 70 Arpents.

Il est également envisagé la création d'une zone à vocation hôtelière de 1,5 ha le long de la RN1 sur la commune de Montsout.

Enfin, l'implantation d'une zone d'activités est prévue dans le triangle formé par l'A16, la RD909 et la RN1 : la ZA de la Croix Verte. L'opportunité de cette zone ne sera d'actualité qu'après réalisation de l'A16.

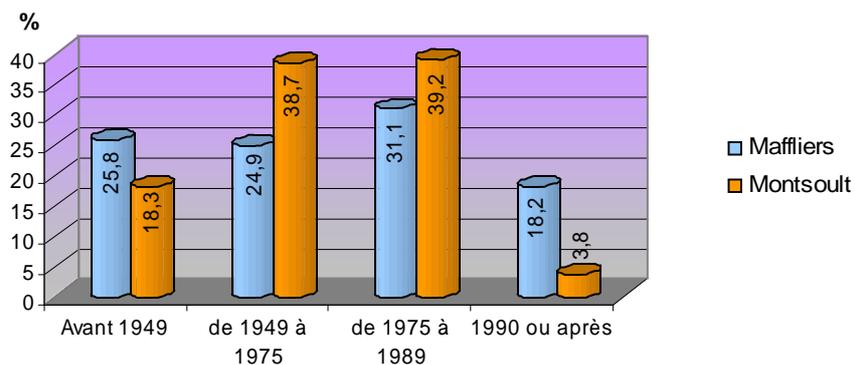
Pour des communes de petite taille, Montsout et Maffliers accueillent de nombreuses activités dont des entrepôts de marchandises et de logistiques, générateurs de trafic. La surface d'activités devrait s'accroître avec les différents projets de développement et implantation de zones d'activités.

Ces activités sont essentiellement localisées le long de la RN1. Elles sont réunies au sein de zones d'activités, ayant chacune un accès sur la RN1.

3.4 Logements

La majorité du bâti des communes de la zone d'étude date de l'après-guerre, avec une croissance maximum entre 1975 et 1989, correspondant avec les hausses des populations communales.

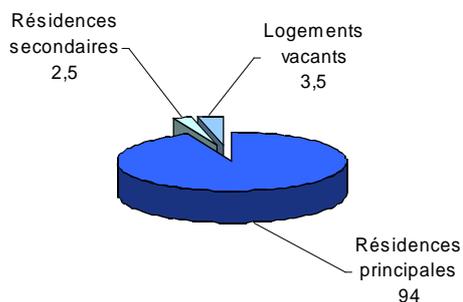
Répartition des logements de Maffliers et Montsout selon l'époque d'achèvement



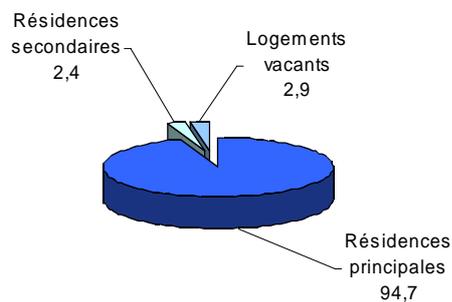
Depuis cette période, le nombre de constructions ralentie rejoignant logiquement l'évolution de la population communale.

Les logements servent principalement de résidences principales, les résidences secondaires étant minoritaires. La vacance est également assez faible, proche de 3%.

Catégories de logements à Maffliers (en %)



Catégories de logements à Montsout (en %)



3.5 Activités agricoles

De part son occupation des sols, l'activité agricole est très présente en terme de surface agricole autour de la zone d'étude; elle compte en effet près de 125 ha de parcelles agricoles soit environ 39% de la surface de la zone d'étude (320 ha).

Néanmoins, elle représente moins de 1% des actifs de Maffliers (4 exploitations agricoles). Ces deux communes font parties de la Plaine de France, dont le plateau agricole est à dominante forte en cultures céréalières. La zone d'étude est également caractérisée par la présence de nombreux vergers et de cultures maraîchères.

Située en zone périurbaine où se concentrent les voies de communications (RN1, RN104, RD909, voie ferrée) et les implantations industrielles et artisanales, l'agriculture du secteur est soumise à une forte pression urbaine accentuant le phénomène de morcellement des parcelles.

Les activités de commerces, industrielles et artisanales se concentrent essentiellement le long de la RN1 et au Sud de la voie ferrée au niveau de l'échangeur de la francilienne (RD104). Les espaces agricoles sont de part et d'autre de la RN1 et au Sud de la RD104. Seule la société Cryologic, localisée en bordure de l'échangeur de la RN1 et de la francilienne, présente un risque technologique (zone de sécurité affectant la RN1) qui devrait être réduit et cantonné dans l'enceinte de l'entreprise suite aux travaux de protection réalisés en 2004.

La pression foncière liée aux infrastructures routières existantes ainsi que celle liée au développement des zones d'activités des communes de Montsourt et Maffliers ont fragilisé l'agriculture du secteur.

4 SITUATION DES EQUIPEMENTS

⇒ Equipements scolaires

Dans la zone d'étude (*cf. carte occupation des sols*), la commune de Montsoul dispose de deux établissements scolaires : le collège Marcel Pagnol et le lycée Jean Mermoz pouvant accueillir chacun 500 élèves.

⇒ Equipements administratifs, sanitaires et sociaux

Les communes de la zone d'étude disposent chacune d'une mairie et d'un bureau de poste (hors zone d'étude). Maffliers accueille également un hôpital : le Manoir Notre-Dame (*cf. carte occupation des sols*). Montsoul possède une maison de retraite, un cabinet médical et un cabinet dentaire, une bibliothèque ou encore un complexe sportif.

Les communes de la zone d'étude possèdent un niveau d'équipement satisfaisant au regard de la taille des populations communales.

5 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

⇒ Infrastructures routières

Maffliers et Montsoul sont desservis par le réseau routier national et départemental :

- La RN104 ou Francilienne (liaison Cergy-Roissy) avec la Croix Verte au Sud de Montsoul permet la liaison avec la RN1 puis l'A16 en direction de l'Oise,
- La RN1 traverse les deux communes et offre une liaison entre l'agglomération parisienne au Sud et l'Oise au Nord en direction de Beauvais. Elle dessert des zones d'habitats plus ou moins diffuses,
- La RD78 au Nord de la zone d'étude relie Maffliers à Persan en passant par Presles,
- Au Sud de Montsoul, la RD909 permet de relier Luzarches au Nord.

- **Infrastructures ferroviaires**

La voie ferrée traversant la zone d'étude assure le transport de passagers et est desservie par deux lignes SNCF : Paris - Persan/Beaumont et Paris/Luzarches.

⇒ **Transport en commun - bus**

Les communes de Montsoul et Maffliers sont desservies par 17 lignes de bus dont des bus scolaires. Une seule ligne régulière Montsoul - L'Isle-Adam (n°30-030-036) et les bus scolaires empruntent la RN1 où deux arrêts sont localisés.

6 PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de décembre 1996 a instauré l'élaboration de plans de déplacements urbains (PDU) dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ce plan est compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (S.D.R.I.F.) ainsi qu'avec le Plan Régional pour la Qualité de l'Air. Il doit être également en cohérence avec la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (loi SRU).

L'objectif du PDUIF consiste à réduire, à échéance de cinq ans, les déplacements en automobile de -3 % pour l'ensemble de la Région parisienne. La déclinaison de cette diminution est la suivante :

- 5 % pour les déplacements concernant Paris (déplacements à l'intérieur de Paris et entre Paris et les communes riveraines),
- 2 % sur la Grande Couronne.

Ce document définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement. Le PDU d'Ile-de-France (PDUIF) a été approuvé le 15 décembre 2000 par le Préfet de Région.

Les orientations pour le plan de déplacements urbains portent principalement sur :

- la diminution du trafic automobile,
- le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements économes et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et de la marche,
- l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie, afin de rendre plus efficace son usage,
- l'organisation du stationnement sur le domaine public, sur voirie et en souterrain.

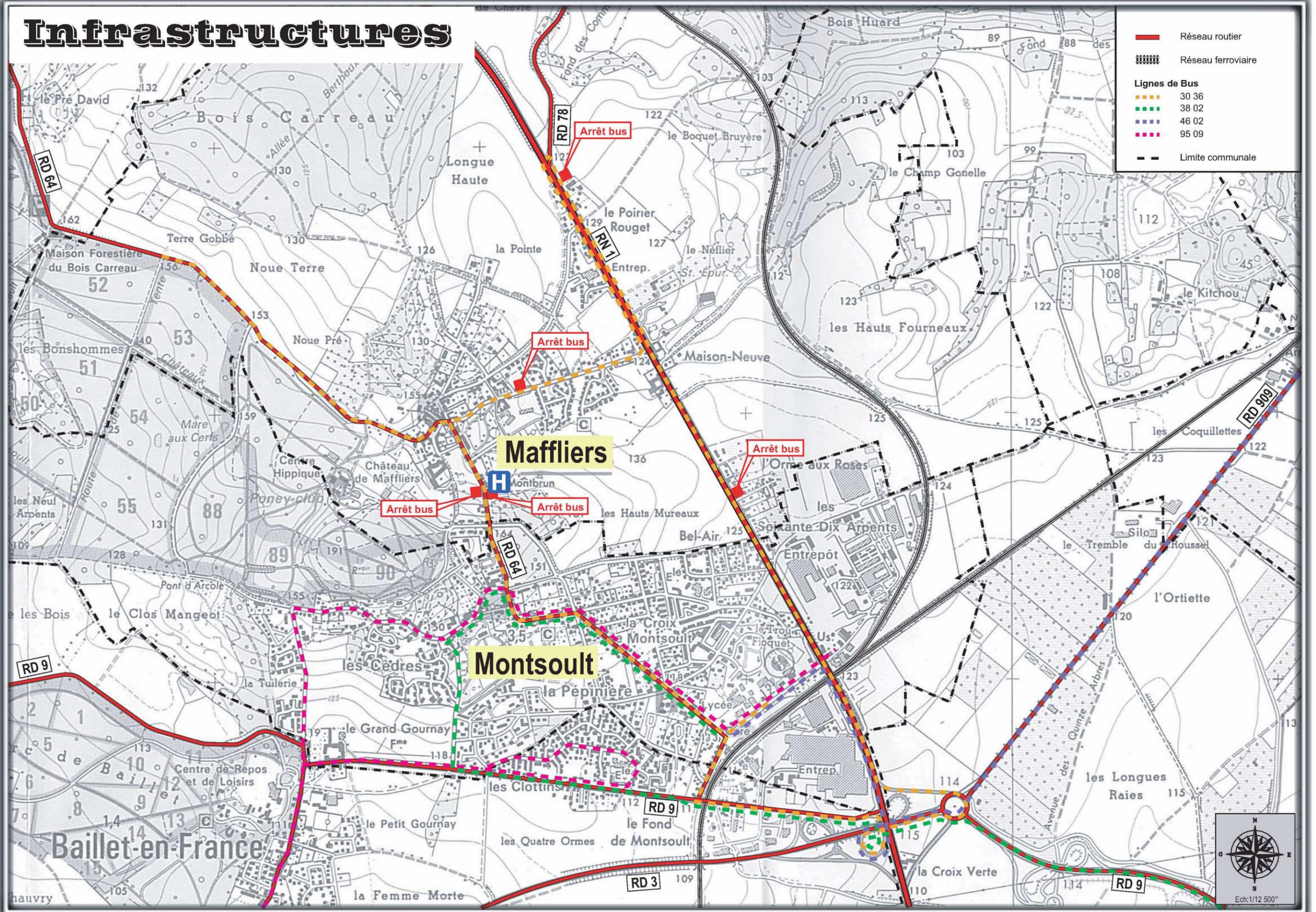
Sa mise en œuvre se réalise à un échelon local par un travail collectif des différents partenaires concernés par un même projet. Ce travail est réalisé par différents comités :

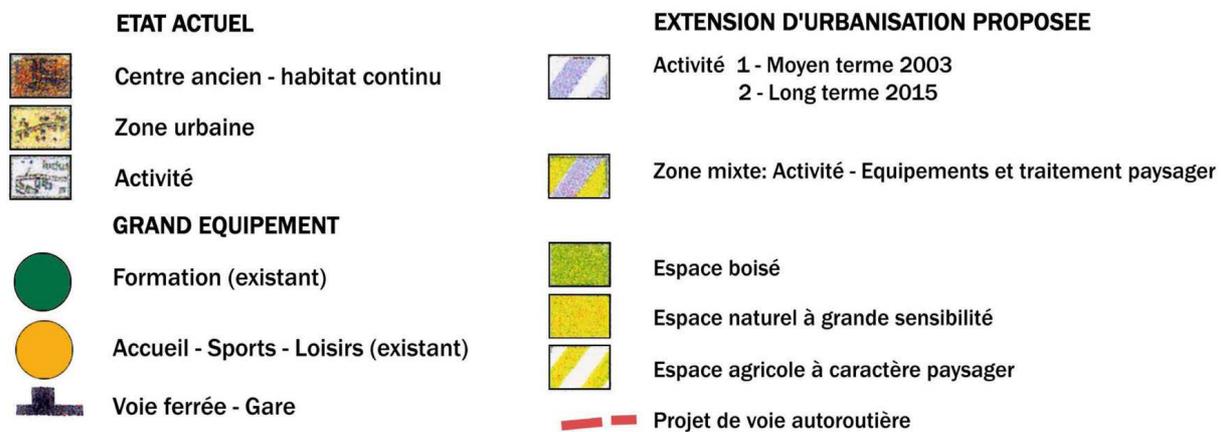
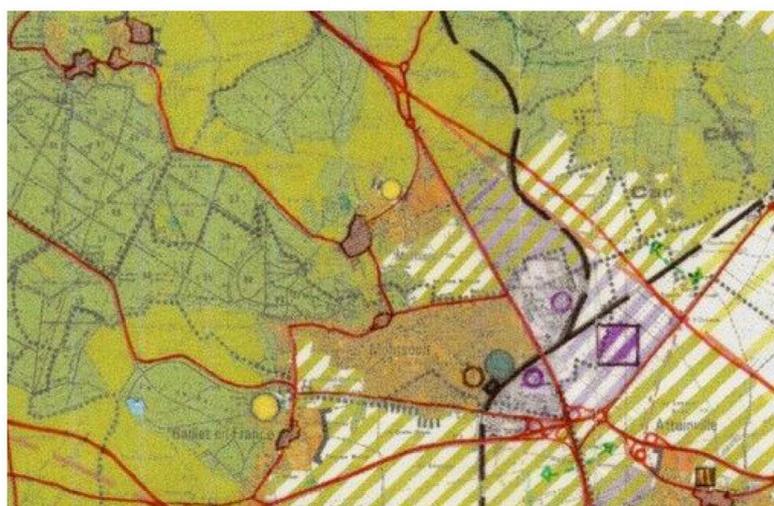
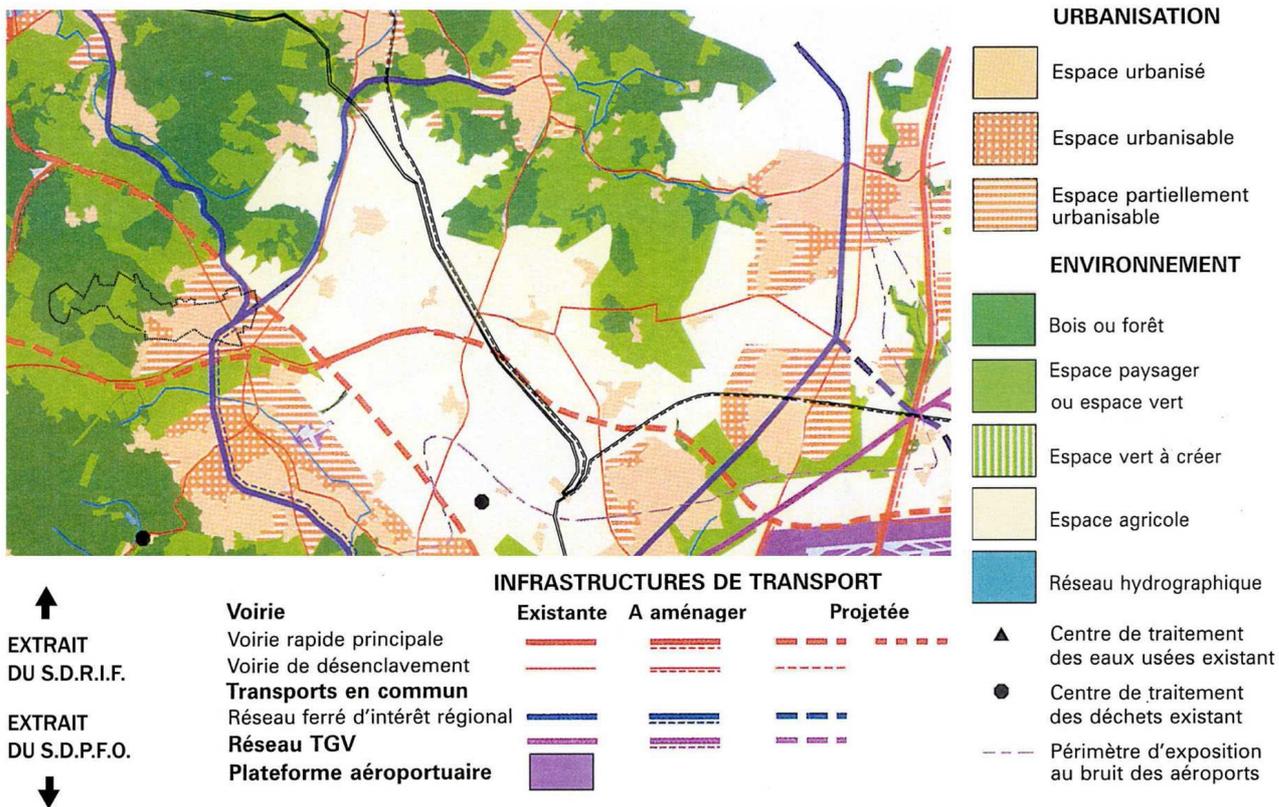
- le **comité régional** constitue un comité de pilotage complété par les instances départementales de concertation pour permettre à la fois la déconcentration de la procédure et un partenariat avec les collectivités locales,
- les **comités de pôle et d'axe** s'occupent de la définition des principes et des priorités,
- les **comités locaux**, constitués sur l'initiative de groupements de communes, élaborent les Plans Locaux de Déplacements, déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains régional.

La gare de Montsault - Maffliers est desservie par deux lignes SNCF (Paris Persan / Beaumont et Paris - Luzarches) et deux lignes de bus régulières assurant les liaisons Cergy - Roissy et Montsault - L'Isle Adam). Elle est identifiée au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) comme un pôle d'échanges.

A ce jour (*source STIF, septembre 2005*), seules les études de cadrage préalable ont été initiées par le STIF.

Infrastructures





7 LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les communes de Maffliers et Montsoul sont soumises aux dispositions des règlements d'urbanisme suivants :

- Le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) ;
- Le Schéma Directeur de la Plaine de France Ouest (SDPFO) ;
- Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Maffliers (POS - valant Plan Local d'Urbanisme PLU¹) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montsoul (PLU)

7.1 Le Schéma Directeur de la Région Ile de France

Le SDRIF, document de planification régionale à l'horizon 2015, a été approuvé le 26 avril 1994. Les orientations données par le SDRIF sur le devenir de la Plaine de France Ouest sont :

- d'assurer un développement urbain équilibré autour de Domont-Montsoul et valoriser la position du carrefour de la Croix Verte,
- de respecter la qualité des sites et la richesse agricole de ce secteur.

Le SDRIF délimite des espaces partiellement urbanisables relativement importants au niveau des communes de Montsoul et de Maffliers et notamment le long de la RN1.

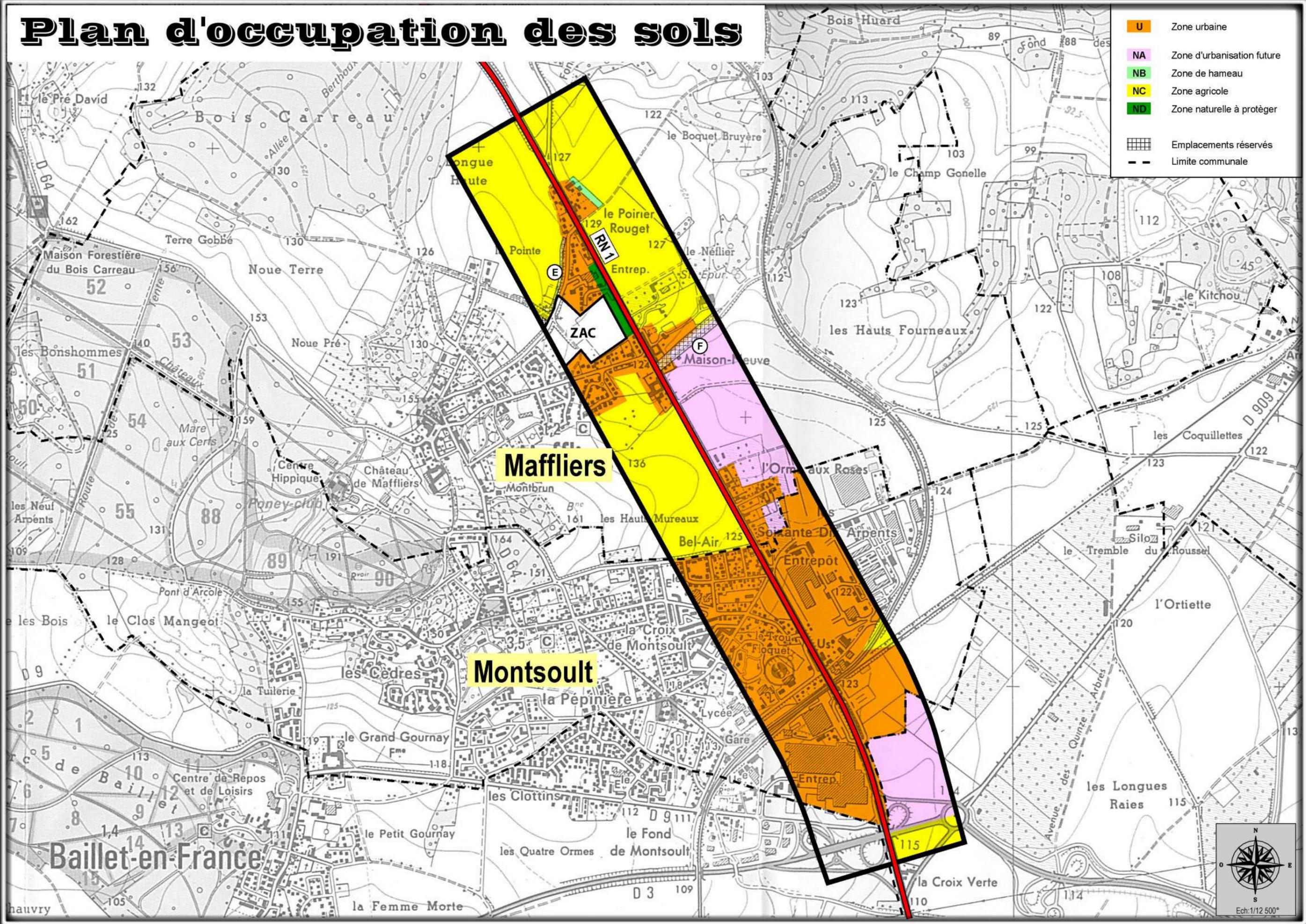
7.2 Le Schéma Directeur de la Plaine de France Ouest

Elaboré à un niveau plus local, le SDPFO reprend les orientations du SDRIF en les déclinant plus précisément à l'échelle intercommunale. Ainsi, les zones situées à l'Est et au Sud (croix verte) de la RN1 ont pour vocation à terme d'accueillir des activités mixtes et la zone à l'Ouest est un espace agricole à pérenniser.

¹ Le PLU, créé par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (dite loi SRU), remplacera progressivement les Plans d'Occupation des Sols. Le PLU se veut moins réglementaire et plus opérationnel que le POS. Les POS valent désormais PLU.

Plan d'occupation des sols

- U** Zone urbaine
- NA** Zone d'urbanisation future
- NB** Zone de hameau
- NC** Zone agricole
- ND** Zone naturelle à protéger
-  Emplacements réservés
-  Limite communale



7.3 Les Plans Locaux d'Urbanisme

Le POS partiel de Maffliers et le PLU de Montsourt ont été approuvés respectivement le 26 mai 2000 et le 25 octobre 2005.

Les POS et PLU des communes de la zone d'étude font apparaître :

- Les zones urbaines (UA, UC, UZ, U),
- Les zones naturelles (ND, N),
- Les zones agricoles (NC, A),
- Les zones d'urbanisation futures (NA, AU),
- Les projets de zones d'activités,
- Les emplacements réservés (au profit de l'Etat, du Département ou des communes),
- Les espaces boisés classés.

⇒ **SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Plusieurs servitudes d'utilités publiques sont recensées dans le secteur de Montsourt et Maffliers, cependant seules trois d'entre elles affectent l'axe de la RN1. Il s'agit de :

AC2 : Servitude de protection des sites naturels inscrits du village de Maffliers et du Massif des trois forêts

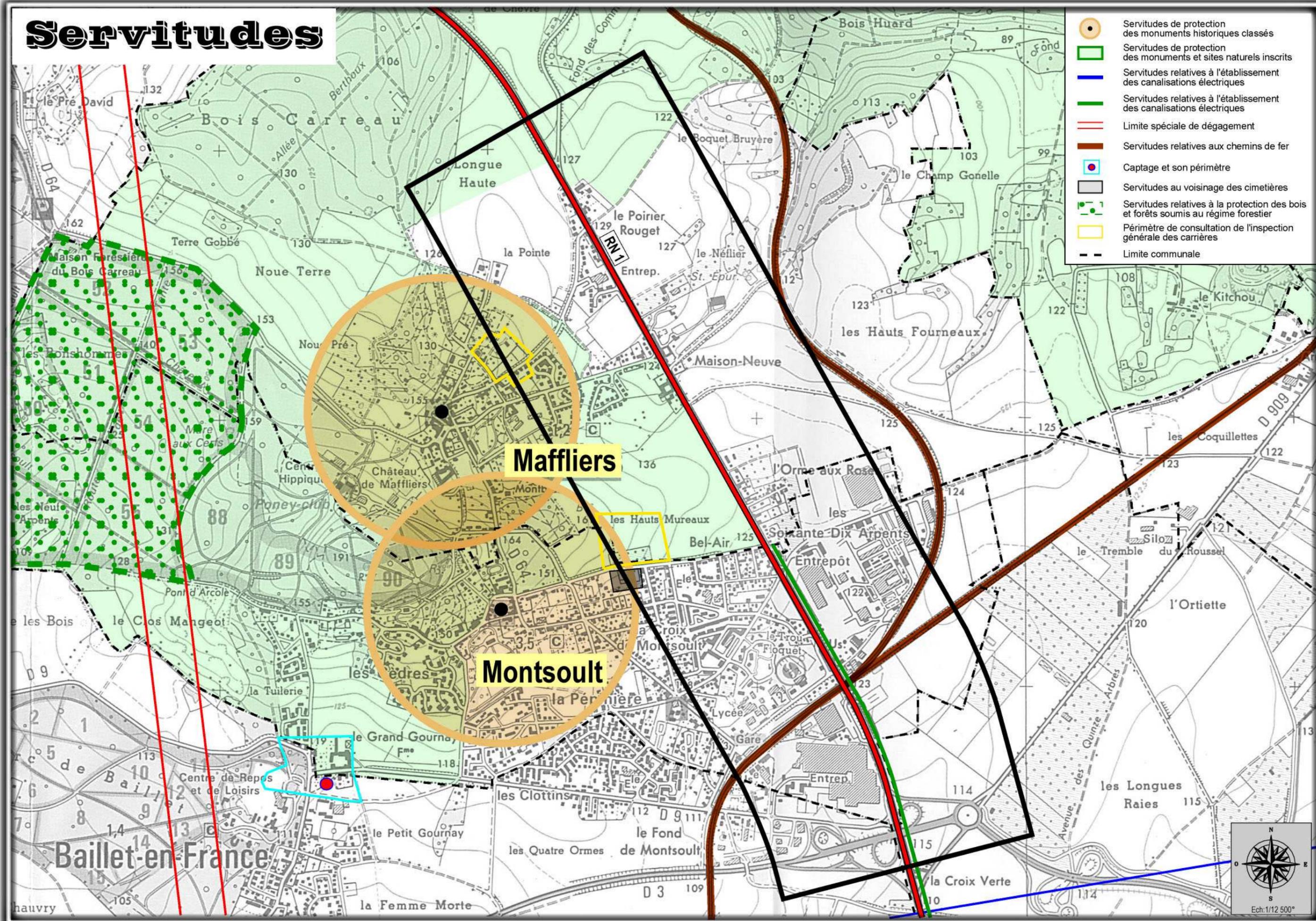
- En site inscrit, toute modification de l'état des lieux doit faire l'objet d'une déclaration préalable (quatre mois à l'avance) auprès de l'architecte des Bâtiments de France. A noter également qu'en site inscrit, tout permis de démolir doit faire l'objet d'un avis préalable conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

PT3 : Servitudes relatives à l'établissement, l'entretien et le fonctionnement de lignes et installations téléphoniques et télégraphiques (câbles n°3 Paris - Beauvais et n°5 Paris - Boulogne) longeant partiellement ou totalement la RN1 dans la zone d'étude).

- Cette servitude donne droit à l'Etat d'établir des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties. Des travaux affectant ces réseaux sont réalisables sous réserve de prévenir le concessionnaire concerné au moins un mois avant le début des travaux.

Servitudes

-  Servitudes de protection des monuments historiques classés
-  Servitudes de protection des monuments et sites naturels inscrits
-  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
-  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
-  Limite spéciale de dégagement
-  Servitudes relatives aux chemins de fer
-  Captage et son périmètre
-  Servitudes au voisinage des cimetières
-  Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
-  Périmètre de consultation de l'inspection générale des carrières
-  Limite communale



T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

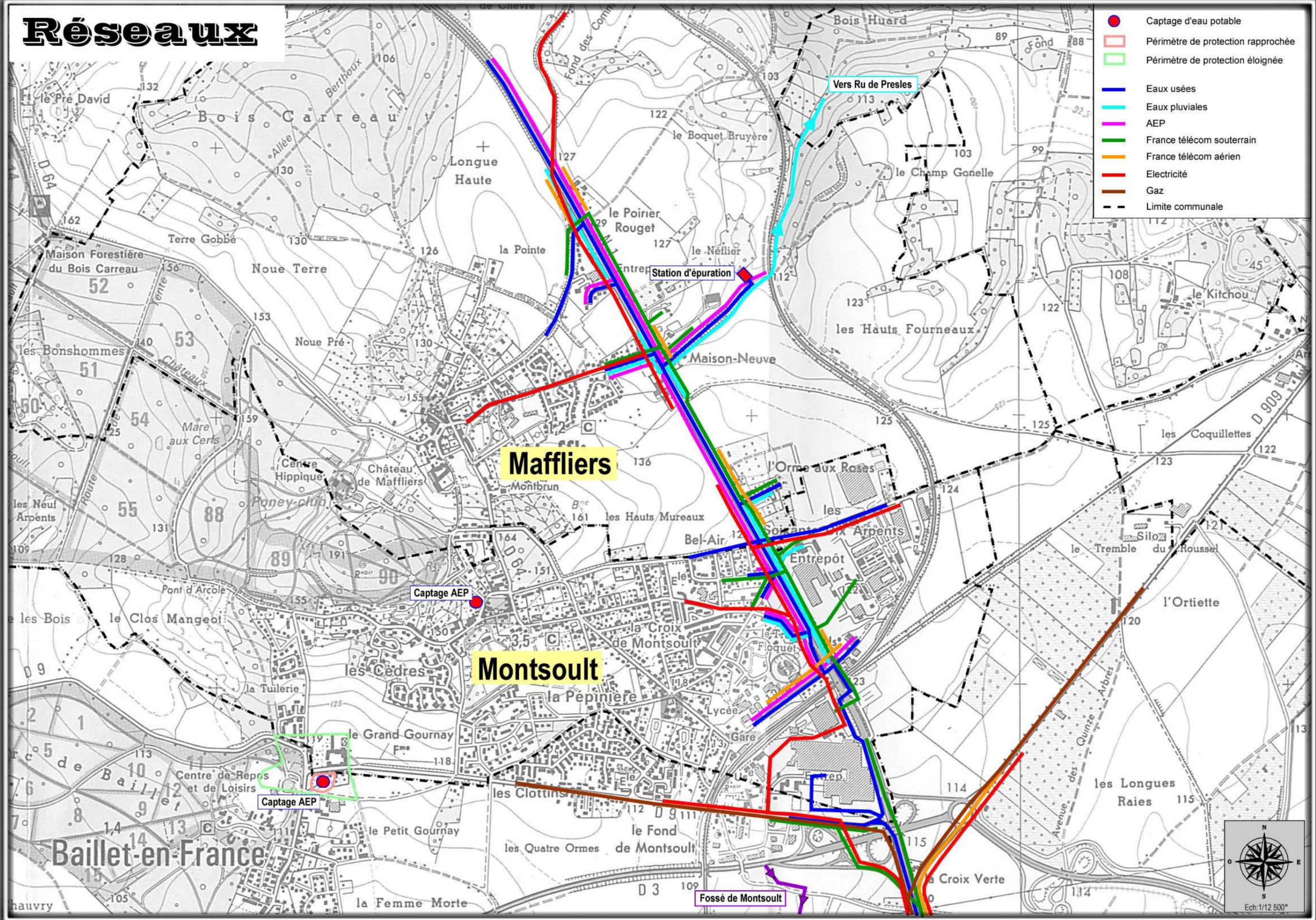
- Imposent des travaux de débroussaillage et d'élagage dans une bande de 20 m de part et d'autre de la voie ainsi que sur une longueur de 50 m de part et d'autre des passages à niveau.

Le POS de Maffliers et le PLU de Montsourt favorisent une densification des zones d'habitat au niveau des centres bourg et de la gare de Montsourt. Il convient de préciser toutefois que la commune de Maffliers a classé au POS une zone d'urbanisation future le long de la RN1 entre les hameaux de "Maison Neuve" et de "L'Orme aux Roses".

Les zones le long de la RN1 gardent d'une part une vocation agricole et d'autre part leur vocation d'accueil des activités économiques et commerciales. Le long de cet axe, l'habitat est plus ou moins diffus et se présente pour l'essentiel en hameaux.

Les différentes servitudes d'utilité publique sont globalement compatibles avec un aménagement routier. Cependant, certaines servitudes impliquent la consultation, avant travaux, des concessionnaires ayant des réseaux affectés par une servitude et de l'Architecte des Bâtiments de France pour les sites naturels inscrits du village de Maffliers et du massif des trois forêts.

Réseaux



8 RÉSEAUX DIVERS

⇒ *RÉSEAU D'EAU POTABLE*

Les communes de Maffliers et de Montsoult font partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Montsoult. Le réseau est affermé à la Société Française de Distribution d'Eau.

L'alimentation en eau s'effectue à partir de deux captages situés à Baillet et à Montsoult, ayant un débit théorique d'exploitation de 1400 m³ et de deux réservoirs au sol de capacité respective de 600 et 2 000 m³. L'alimentation en eau est complétée par la ressource de Moisselles.

Dans la zone d'étude, une canalisation de Ø 100 à 150 mm longe la RN1 et dessert les zones d'habitations alentour ainsi que les zones industrielles.

⇒ *RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT*

La commune de Maffliers est équipée presque en totalité d'un réseau de collecte de type séparatif. Seuls les quartiers de l'Orme aux Roses et du Poirier Rouget relèvent de l'assainissement autonome.

Les eaux usées sont évacuées vers une station d'épuration biologique d'une capacité de 2 000 équivalents habitants par des canalisations variant généralement de Ø 100 à Ø 200 mm.

Les eaux pluviales collectées sont quant à elles évacuées dans le fossé rejoignant le ru de Presles (hors zone d'étude, au Nord de Maffliers).

La commune de Montsoult fait partie du Syndicat intercommunal pour l'évacuation et le traitement des eaux usées de la région de Moisselles et du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les eaux usées sont évacuées vers la station d'épuration de Bonneuil en France.

Les eaux pluviales, après avoir été collectées, sont dirigées vers le fossé de Montsoult qui se jette dans le Petit Rosne.

⇒ **RÉSEAU DE GAZ NATUREL**

Aucune canalisation de gaz ne traverse la zone d'étude. Seul existe un réseau de distribution de gaz au Sud de la zone le long de la RD909 (Ø150 mm) provenant d'une canalisation située le long de la RN1 et d'un poste de détente à Moisselles.

⇒ **RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION**

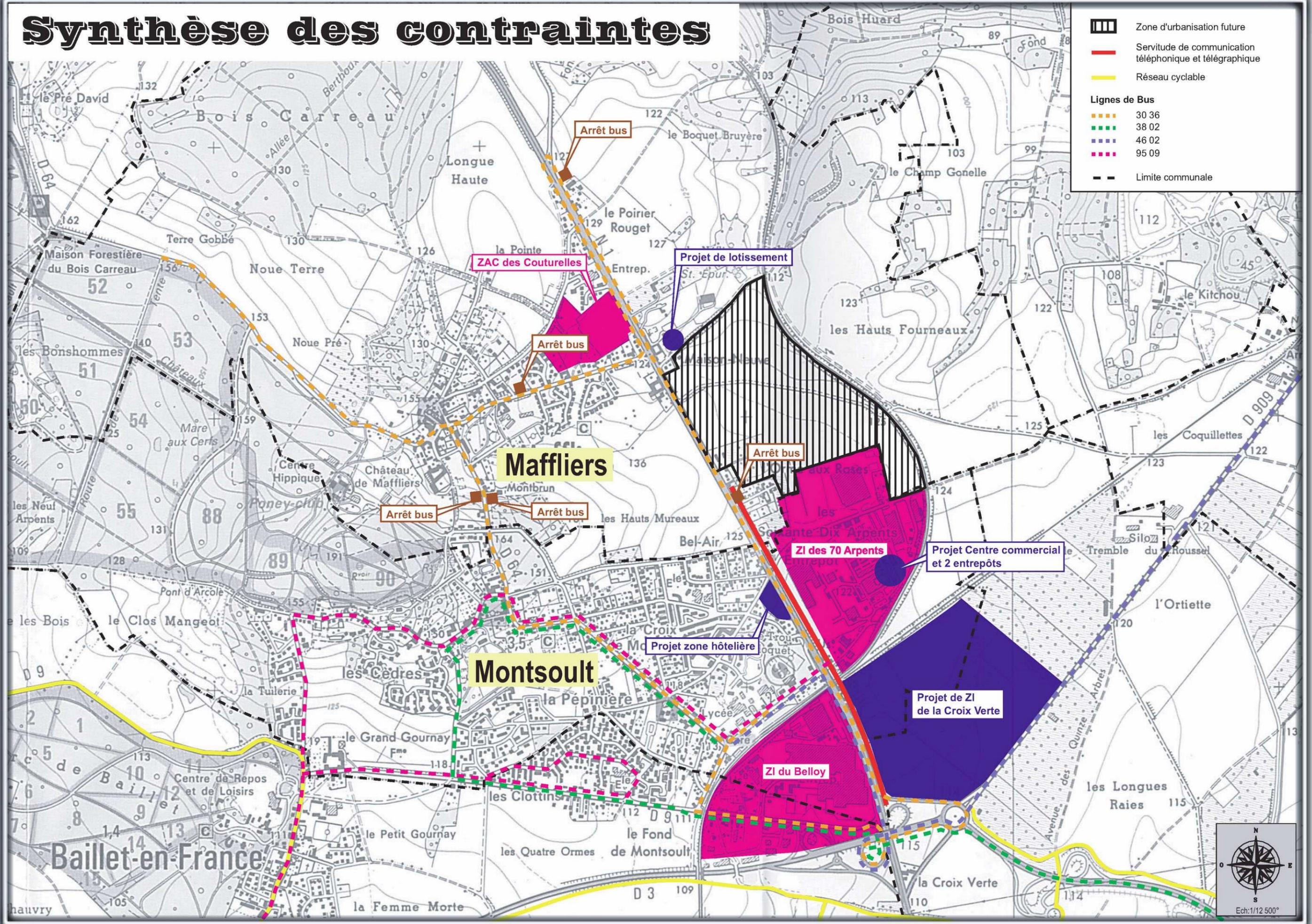
Dans la zone d'étude, des câbles de télécommunications enterrés sont présents le long des voiries et notamment de la RN1.

⇒ **RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Le secteur est desservi par un réseau électrique de Moyenne Tension (20 KV) issu de trois postes que sont Persan, Villiers-le-Bel et Herblay. Une partie de ce réseau est située le long de la RN1.

Les différents réseaux localisés dans la zone d'étude présentent des niveaux de contrainte plus ou moins forts pour un aménagement routier. En effet, les réseaux souterrains, notamment d'eau potable sont généralement les plus contraignants en raison des problèmes de pente (nécessaire à l'écoulement des eaux) pouvant survenir.

Synthèse des contraintes



9 SYNTHÈSE DES CONTRAINTES

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et périurbain où se côtoient des espaces voués à l'habitat, à l'agriculture et aux activités économiques artisanales et industrielles.

➤ **MILIEU HUMAIN**

La présence de **bâti** plus ou moins diffus le long de la RN1 constitue l'une des principales contraintes pour la définition du projet. De nombreuses zones d'habitat sont recensées.

Tout d'abord, au nord de la zone d'étude, sur la commune de Maffliers, le bâti est relativement diffus puisqu'il s'agit de zones de hameaux : "Le Poirier Rouget" et "Maison neuve". En face de "Maison neuve", la zone d'activités des Couturelles permet de séparer la RN1 de la zone pavillonnaire. Au-delà de Maffliers, l'urbanisation est plus dense puisqu'il s'agit de zones périurbaines du centre bourg de Montsourt (zone pavillonnaire). A ces habitations s'ajoute les zones industrielles et artisanales des 70 Arpents et du Pont du Baillet. Seule la société Cryologic, localisée en bordure de l'échangeur de la RN1 et de la francilienne, présente un risque technologique (zone de sécurité affectant la RN1) qui devrait être réduit et cantonné dans l'enceinte de l'entreprise suite aux travaux de protection réalisés en 2004.

Il conviendra de prendre en compte les zones bâties proches de la RN1, notamment du point de vue de leur accessibilité et des nuisances sonores générées par la circulation routière (transformation significative d'une infrastructure routière : tolérance de 2 dB(A)).

L'activité agricole se concentre principalement au sud de Maffliers (entre "Maison neuve" et "L'Orme aux Roses") et au sud de la voie ferrée. Elle ne constitue toutefois pas une contrainte étant donnée la nature du projet (requalification de la voirie existante).

Au niveau des **documents d'urbanisme de Maffliers (POS) et de Montsourt (PLU)**, la majorité des terrains est classée en terrains urbanisés (U), zones agricoles (NC) et zones d'activités industrielles et artisanales.

Une zone d'urbanisation future (NA) a été recensée le long de la RN1 sur la commune de Maffliers entre les hameaux de "Maison neuve" et de "L'Orme aux Roses". Il convient de prendre en compte cette zone, importante pour le développement communal, dans le projet routier.

Les zones naturelles et les secteurs boisés classés ne présentent pas de contrainte pour le projet étant donnée leur localisation.

Enfin, il conviendra également de prendre en compte l'emplacement réservé F sur la commune de Maffliers, emplacement au bénéfice de la commune destiné à l'élargissement du CR n°1 de Maffliers à Belloy-en-France et d'une superficie de 2 150 m².

Plusieurs **servitudes** concernent la zone d'étude. Tout d'abord, il existe la servitude de protection des sites inscrits du village de Maffliers et du Massif des trois forêts. Rappelons qu'au sein d'un site inscrit, obligation est faite d'aviser l'autorité préfectorale quatre mois à l'avance de tous travaux. A l'expiration de ce délai de quatre mois, les travaux peuvent être entrepris. Les autres servitudes s'avèrent peu contraignantes pour l'aménagement.

Plusieurs **réseaux** (eau potable, électricité, assainissement, télécommunication...) sont susceptibles d'être traversés. Ils constituent localement des contraintes fortes notamment pour les réseaux d'eau et d'assainissement souterrains.

En ce qui concerne les **transports en commun**, la RN1 est empruntée par plusieurs lignes de bus. Ainsi, deux arrêts de bus sont matérialisés le long de cette voie. Il conviendra lors de l'aménagement de la RN1 de les rétablir.